

CONSEIL MUNICIPAL DE SARDENT

Procès-Verbal SEANCE DU 23 MAI 2024

Table des matières

Ouverture	1
Approbation du procès-verbal du 8 avril 2024.....	1
Délibération n°2024/20: Adhésion d'une nouvelle Commune au SDIC 23 / LA VILLEDIEU	1
Délibération n°2024/21 : Demande de changement d'horaires de l'école maternelle par les enseignantes ...	2
Délibération n°2024/22 : Attribution travaux voirie chemin Villechadeau/Masmangeas	3
Délibération n°2024/23 : Demande de maîtrise d'oeuvre pour les travaux des réseaux fuyards.....	4
Délibération n°2024/24 :Renouvellement de la ligne de trésorerie.....	4
Délibération n°2024/25: Don de Mme BRAS Jacqueline	4
Informations.....	5

Ouverture

L'an deux mil vingt-quatre, le 23 mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de SARDENT dûment convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de monsieur Thierry GAILLARD, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 16/05/2024

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14

Etaient présents : MMES Joëlle FAUCONNET, Christelle BAUMET, Sandra TERACOL, Angélique THELIOL, Fanny LAPORTE-CADILLON, Patricia ANGELINI, MS GAILLARD Thierry, AUGUSTYNIAK Jérôme, CHASSAGNE David, CANDORET Jérôme, GAUTHIER Christian, LESOUPLE Pascal

Etaient absents et excusés : M Régis GUYONNET,
M Pierre DUGUET donne pouvoir à M AUGUSTYNIAK Jérôme

Secrétaire de séance : Mme Joëlle FAUCONNET

Thierry GAILLARD propose au Conseil Municipal l'ajout de deux délibérations, l'une pour le renouvellement de la ligne de trésorerie et l'autre pour le don de Madame BRAS Jacqueline.

Approbation du procès-verbal du 8 avril 2024

- Approuvé à l'unanimité

Délibération n°2024/20 : Adhésion d'une nouvelle Commune au SDIC 23 / LA VILLEDIEU

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la délibération n°2024/02-06 adoptée lors de la réunion du Comité Syndical du SDIC 23 en date du 15 février 2024 acceptant l'adhésion de la commune suivante : LA VILLEDIEU

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

Accepte l'adhésion au SDIC 23 de la commune de : LA VILLEDIEU

Délibération n°2024/21 : Demande de changement d'horaires de l'école maternelle par les enseignantes

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande de la directrice de l'école « Georges Mercier » de Sardent, souhaitant modifier les horaires de la maternelle comme suit :

Matin : 9h00 – 12h00

Après-midi : 13h30 -16h30

Les horaires pour les primaires seraient inchangés :

Matin : 9h00 -12h30

Après-midi : 14h00 -16h30

Thierry GAILLARD explique, il y aurait un décalage de 1/4heure pour les maternelles le matin, les grands monteraient à la cantine quand les petits seraient encore au réfectoire de 12h00 à 12h45 il y a la présence de 3 agents.

Sandra TERRACOL et Jérôme AUGUSTYNIAC demandent pourquoi ce changement, il reste 2h15 aux maternelles.

Fanny LAPORTE-CADILLON explique le matin il manque un temps pour réaliser un atelier concernant les apprentissages.

Christelle BAUMET demande combien faut-il de temps pour que les enfants de maternelles déjeunent ?

Joëlle FAUCONNET indique il faut bien $\frac{3}{4}$ d'heure aux petits pour manger ça dépend aussi du menu (découpe de la viande, du fruit).

Jérôme CANDORET serait d'accord si on décale d'1/4 heure les grands en plus.

Fanny LAPORTE-CADILLON dit il faut faire attention à l'amplitude horaire pour le personnel, sinon il faudrait que les grands mangent plus vite pour avoir plus de temps à la récréation.

Thierry GAILLARD rappelle qu'il y a un moment on fonctionnait avec un seul service à la cantine.

Joëlle FAUCONNET dit qu'on pourrait gagner du temps si les grands aident à débarrasser la vaisselle.

Fanny LAPORTE-CADILLON explique que les enfants posent sur le chariot la vaisselle.

Sandra TERRACOL propose : pourquoi pas repasser à un service ?

Christelle BAUMET dit c'est trop bruyant.

Jérôme AUGUSTYNIAC propose lui aussi un seul service, et demande s'il faut faire une réponse aujourd'hui.

Thierry GAILLARD répond oui il faut donner une réponse aujourd'hui car le conseil d'école est lundi 27 mai 2024.

Jérôme CANDORET demande est-ce-que Laurence peut diminuer sa pause d'1/4 heure ?

Thierry GAILLARD explique que Laurence fait 39h par semaine, il n'est pas possible de diminuer son temps de pause. Il demande si on a la possibilité de recruter 1h30 par jour une personne, car actuellement avec un renfort il y a un certain confort.

Madame Fanny LAPORTE-CADILLON ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à la majorité :

- Accepte la modification des horaires pour les maternelles soit le matin : 9h00-12h00, et l'après-midi : 13h30-16h30, avec seulement une réorganisation sur le 1/4h manquant, les horaires des primaires restent inchangés,
- Ces modifications prendront effet pour la rentrée scolaire 2024/2025, ainsi que pour la rentrée 2025/2026 et celle de 2026/2027,
- Autorise M le Maire à effectuer les démarches nécessaires à cette affaire.

Délibération n°2024/22 : Attribution travaux voirie chemin Villechadeau/Masmangeas

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal suite au problème de la digue de l'étang de Masmangeas, il est urgent d'effectuer des travaux de voirie sur le chemin de Villechadeau/Masmangeas. Ce sujet a déjà été abordé lors du vote du budget primitif 2024, de ce fait la dépense a été inscrite au budget primitif 2024.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal deux devis ont été demandés, l'un à l'entreprise COLAS pour un montant de 39 903,40€ H.T. et l'autre à l'entreprise EUROVIA pour 26 068,99€H.T.

M AUGUSTYNIAC Jérôme indique que les travaux peuvent débuter la première semaine de juin. Madame Fanny LAPORTE-CADILLON suggère de réfléchir pour un parking à Masmangeas.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- Valide le devis de l'entreprise EUROVIA pour un montant de 26 068,99€H.T.
- Autorise M le Maire à signer tous les documents afférents à cette affaire.

Délibération n°2024/23 : Demande de maîtrise d'œuvre pour les travaux des réseaux fuyards

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal un dossier de financement a été déposé auprès du Conseil Départemental de la Creuse et de l'Agence de l'eau dans le cadre du plan de résilience « remplacement des conduites d'eau fuyardes ».

Monsieur le Maire propose de solliciter le cabinet VRD'EAU CONSEILS de Guéret pour effectuer la maîtrise d'œuvre concernant les travaux de remplacement des conduites d'eau fuyardes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- Autorise M le Maire à contacter le cabinet VRD'EAU CONSEILS de Guéret pour la maîtrise d'œuvre pour les travaux de remplacement des conduites d'eau fuyardes,
- Autorise M le Maire à signer tous les documents afférents à cette affaire.

Délibération n°2024/24 : Renouvellement de la ligne de trésorerie

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la possibilité de renouveler la ligne de trésorerie pour un montant de 150 000,00€.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- Autorise M le Maire à renouveler la ligne de trésorerie pour un montant de 150 000,00€ taux de référence Euribor à 4,564% pour une durée de 12 mois,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette affaire auprès du Crédit Agricole Centre France.

Délibération n°2024/25 : Don de Mme BRAS Jacqueline

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du don de la part de Madame BRAS Jacqueline pour un montant de 30,00€.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- Accepte le don de Madame BRAS Jacqueline pour un montant de 30,00€ chèque n°23 3453032C BANQUE POSTALE,
- Autorise M le Maire à passer les écritures comptables nécessaires.

Informations

Thierry GAILLARD informe le Conseil Municipal que l'entreprise GEONAT a été retenue pour l'étude de la digue à l'étang de Masmangeas, l'expertise devra être faite mi-juin.

Thierry GAILLARD explique qu'au niveau du service technique M Patrick CADILLON est à temps partiel (50%) pour raison thérapeutique depuis le 23 février 2024, Monsieur Yann TERNOIS va être embauché en CDD à partir du 3 juin 2024 au 30 septembre 2024 à raison de 28h hebdomadaires afin de renforcer l'équipe.

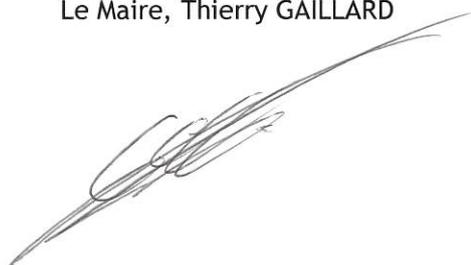
- Christian GAUTHIER demande quand va être débroussaillée la route de Villevegoux.
- Jérôme CANDORET souhaite avoir une copie du courrier concernant la réponse à la pétanque pour le boulodrome.

Au niveau des festivités de l'été :

- 26 mai 2024 demi-finale de la coupe de la Creuse au stade Maurice Faure de Sardent
- 1^{er} juin 2024 tournoi de football au stade Maurice Faure de Sardent M Jérôme CANDORET précise nous sommes complet il y a déjà 280 repas
- 22 juin 2024 fête de la musique au restaurant « Les Petites canailles »
- 28 et 29 juin 2024 gala de danse à l'Espace Claude Chabrol
- 06 juillet représentation théâtrale à l'Espace Claude Chabrol
- Du 11 au 14 juillet 2024 LES 4 JOURS DE TRIAL

En l'absence de questions diverses, la séance est levée à 20h15.

Le Maire, Thierry GAILLARD



La secrétaire de séance, Joëlle FAUCONNET



